

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20251008-DLB20_08102025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2025

NOMENCLATURE : 7.5

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025

POLITIQUE JEUNESSE -
BOURSE DE SOUTIEN A L'INITIATIVE JEUNESSE
DISPOSITIONS PRATIQUES

Rapporteur : Monsieur Chérif OUDJANI

En séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a adopté une délibération relative à la mise en place du dispositif de bourse de soutien à l'initiative jeunesse.

Pour mémoire, le dispositif piloté par la Ville vise à aider les jeunes à concrétiser leurs projets dans la méthodologie, à accompagner les jeunes au sein du réseau des acteurs associatifs et à soutenir financièrement les actions réalisées sur le territoire communal.

Afin de faciliter la mise en œuvre du dispositif communal de bourse de soutien à l'initiative jeunesse, il apparaît opportun de préciser les modalités de versement du montant de l'aide octroyée en faveur de chaque projet ayant reçu un avis favorable du comité de sélection :

- versement sur le compte bancaire d'une association partenaire associée au portage juridique du projet, selon la réglementation en vigueur,
- contractualisation par convention d'objectifs et de moyens garantissant les modalités du partenariat entre les jeunes, les associations partenaires et la collectivité.

A cet effet, le Conseil municipal sera saisi afin de délibérer pour chaque subvention communale pouvant être octroyée aux associations partenaires, consécutivement à la suite des avis du comité de sélection selon le barème fixé par délibération en date du 16 octobre 2024.

Il vous est par conséquent proposé de valider ces modalités pratiques en complément des dispositions adoptées dans la délibération du 16 octobre 2024 relative à la création d'une bourse de soutien à l'initiative jeunesse

Les commissions finances et services à la population ont émis des avis favorables.

➔ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Michèle MASSET

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 9 OCTOBRE 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 08 OCTOBRE 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 octobre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 1^{er} octobre 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, BARBAUT, MASSET, M. LEFEBVRE, Mme GLEMBA, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRAET ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ, Mme LAUWERS.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame MASSET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.